

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.586
7 mars 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 7 mars 1991, à 10 heures

Président : M. Carl-Magnus Hyltenius (Suède)

GE.91-60457/7363H

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 586ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Yasushi Akashi, qui s'est joint à nous pour participer aux travaux de la séance d'aujourd'hui. Le Secrétaire général adjoint est chargé d'assurer, sur le plan technique, le service de notre Conférence et je voudrais le remercier de l'intérêt qu'il manifeste pour nos travaux ainsi que de l'appui exceptionnel qu'il apporte à nos activités.

Je rappelle que c'est demain, 8 mars, qu'a lieu la Journée internationale de la femme, fête célébrée dans le monde entier en reconnaissance du rôle que jouent les femmes dans tous les domaines de l'existence humaine. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'accueillir les participantes à la réunion organisée sur le thème de la relation entre les armes et l'environnement et je tiens à leur adresser, ainsi qu'à toutes les femmes directement associées aux travaux de notre Conférence, toutes nos félicitations à l'occasion de cette fête à laquelle nous nous associons sans réserve. Chaque année la Conférence du désarmement se joint aux initiatives prises pour reconnaître l'importance du rôle de la femme et entendre le point de vue des organisations de femmes rassemblées pour examiner des problèmes mondiaux importants. Les participantes à la réunion des femmes nous ont adressé un message, et je demanderai au Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU de nous en donner lecture, pour l'information des délégations. J'invite l'Ambassadeur Komatina à prendre la parole.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Le texte de la déclaration adressée aux membres de la Conférence du désarmement par les participantes à la réunion organisée sur le thème de la relation entre armement et environnement se lit comme suit :

"L'année dernière, nous autres, participantes à la réunion des femmes du 8 mars, avons pris la parole devant vous pour aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sous l'angle de l'évolution spectaculaire qu'avait connue l'Europe et pour vous exprimer nos préoccupations devant les conséquences que peut avoir pour la santé et l'environnement le rayonnement nucléaire dû à la fabrication et aux essais d'armes. Nous avons noté avec une grande satisfaction que, pendant les mois qui ont suivi, plusieurs Etats, membres ou non de la Conférence, ont traité de ces questions dans cette enceinte et lors de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais, qui s'est tenue à New York en janvier dernier.

La guerre du Golfe a bien montré combien il importe de progresser dans les domaines critiques relevant de la compétence de la Conférence. Nous voulons plus spécialement parler de la nécessité de conclure dans les meilleurs délais une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes chimiques et prévoyant leur destruction, de la nécessité de faire progresser encore le désarmement nucléaire et de conclure un instrument international contraignant qui interdise d'attaquer des installations nucléaires en tant qu'elles constituent des armes radiologiques potentielles.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence et
Représentant personnel du Secrétaire général)

Des événements récents ont eux aussi mis en relief l'importance d'un renforcement du Traité sur la non-prolifération. A cette fin, nous considérons qu'il est fondamental de réaliser les objectifs figurant dans le préambule et l'article VI de cet instrument, à savoir la cessation des essais nucléaires et le désarmement nucléaire, si l'on veut préserver et renforcer le Traité au-delà de 1995. Tout en nous réjouissant du rétablissement rapide du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour "Interdiction des essais nucléaires", nous prions instamment la Conférence de ne pas cantonner cet organe dans un rôle délibératoire et de lui donner mandat de négocier un traité d'interdiction complète des essais.

La guerre du Golfe a démontré que les armes et la guerre peuvent causer d'immenses dégâts à l'environnement. Notre groupe a mené à bien une étude de cas sur l'impact écologique de la guerre. Si nous ne disposons pas encore d'informations exhaustives sur les conséquences écologiques de ce conflit - lesquelles ne pourront peut-être pas être évaluées avant des mois, voire des années - nombre d'experts prédisent qu'il faudra entre un et cinq ans pour éteindre les puits de pétrole en feu et que de graves problèmes écologiques vont se poser, menaçant la vie dans la région, et au-delà.

Alors que notre monde connaît une crise écologique grave, nous sommes inquiètes de constater que l'on accorde une attention insuffisante aux coûts écologiques, réels et potentiels, de tous les types d'armes. C'est pourquoi nos consultations portent cette année sur la relation entre armement et environnement - depuis l'exploitation des ressources du sous-sol à des fins militaires, jusqu'aux bases et manoeuvres militaires et à la guerre, en passant par la fabrication et les essais d'armes. Nous nous réjouissons qu'il soit prévu d'organiser en 1992 une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et nous prions instamment les Etats Membres de l'ONU d'inscrire les questions militaires à l'ordre du jour de cette importante réunion.

Nous sommes profondément inquiètes pour l'avenir de nos enfants et de notre planète. L'objectif d'un désarmement général et complet, approuvé en 1978 lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, n'est pas un rêve utopique. C'est un impératif global, qui nous enjoint d'instaurer des relations justes et de libérer les ressources nécessaires pour répondre à une crise écologique et à une crise du développement qui menacent de compromettre notre avenir.

Vous avez pour responsabilité de négocier des accords de désarmement qui contribueraient à l'avènement d'un monde sûr, délivré de la menace des armes de destruction massive. Ce n'est pas sur la force militaire mais sur la coopération que doivent reposer les relations universelles."

C'est sur ces mots que se termine la déclaration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence de nous avoir donné lecture de la déclaration qui nous était adressée par les participantes à la réunion des femmes, auxquelles je tiens à mon tour à présenter tous mes voeux de succès dans leurs travaux.

Avant d'aborder la liste des orateurs inscrits aujourd'hui, je voudrais savoir si une délégation souhaite prendre la parole à ce stade, après la déclaration que nous venons d'entendre. Je donne la parole au représentant de la France.

M. BESANCENOT (France) : Je souhaiterais faire une brève déclaration au nom du Groupe des pays occidentaux, pour saluer la présence parmi nous aujourd'hui des participantes à la réunion organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Nous sommes conscients du rôle important joué par les femmes au sein des organisations non gouvernementales qui oeuvrent en faveur de la paix et du désarmement.

Nous avons écouté avec un grand intérêt le message qu'elles ont adressé à la Conférence : en effet, le thème qui a été choisi cette année - les armes et l'environnement - est un sujet particulièrement approprié au moment où s'achève le conflit du Golfe. Les préoccupations exprimées concernant le désastre écologique qu'ont entraîné la pollution du Golfe et l'incendie des puits de pétrole koweïtiens par l'Iraq sont naturellement partagées par nos pays : de tels agissements sont éminemment condamnables.

Le conflit du Golfe a ainsi montré que si, bien sûr, les armes peuvent être à l'origine de dommages importants à l'environnement, c'est néanmoins surtout le comportement criminel de certains responsables irrespectueux des règles du droit international qui est la cause des atteintes les plus graves à notre cadre naturel.

La fin des hostilités dans le Golfe et le succès de l'action de la communauté internationale unie pour faire respecter les règles élémentaires du droit doivent donc être accueillis comme de bonnes nouvelles pour la préservation des vies humaines, mais aussi comme de bonnes nouvelles pour la sauvegarde de l'environnement. Des mesures sont d'ailleurs déjà en cours pour tenter de remédier aux conséquences les plus néfastes de la pollution dans la région.

Monsieur le Président, l'année 1990 a été une année d'espoir pour tous ceux qui aspirent à un monde plus pacifique où les droits de l'homme sont respectés. Après les changements révolutionnaires que nous avons connus en 1989, notamment en Europe, l'année dernière a vu l'aboutissement d'un très important accord de désarmement conventionnel - le Traité FCE - ainsi que le renforcement significatif de mesures de confiance et de sécurité en Europe. Ces accords ont été rendus possibles par l'évolution positive de la situation en Europe centrale et orientale, et ils ont permis de jeter les bases d'un nouvel ordre plus juste sur le vieux continent. Le Sommet de la CSCE a consacré cette nouvelle donne dans la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe". Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette évolution

(M. Besancenot, France)

en espérant que les tendances positives ainsi dégagées se consolideront et se développeront à l'avenir. L'exemple de cette coopération entre adversaires d'hier devrait être profitable à d'autres régions du monde. Et nous pensons là particulièrement à la région du Golfe et du Moyen-Orient en général.

Dans d'autres domaines également de la maîtrise des armements, l'année 1990 a connu des progrès dont nous souhaitons qu'ils aboutissent rapidement à des accords : c'est le cas des START pour ce qui est des armements nucléaires des deux principales puissances; c'est le cas également de la négociation sur les armes chimiques, qui occupe l'essentiel des efforts de la Conférence du désarmement.

La crise du Golfe, où a existé une menace sérieuse d'emploi des armes chimiques, a montré, s'il était besoin, qu'il était urgent de parvenir à une interdiction globale de ces armes. La Conférence du désarmement doit donc redoubler d'efforts pour dégager des formules imaginatives qui permettront de régler les derniers problèmes très complexes que pose un tel accord. Nous sommes confiants qu'avec la bonne volonté de tous, il sera possible de finaliser cette convention dans les meilleurs délais, de manière à renforcer la sécurité de tous.

En dehors du domaine chimique, la Conférence doit également continuer à accorder l'attention qu'elles méritent aux importantes questions relatives aux armes nucléaires et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui sont à son ordre du jour.

Le Groupe des pays occidentaux a, pour ce qui le concerne, la ferme intention de continuer à contribuer activement aux négociations et aux discussions en cours au sein de la Conférence.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de conclure en soulignant combien la présence de nos invitées aujourd'hui nous encourage dans nos efforts. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration. Une autre délégation veut-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Au nom du Groupe des 21, je tiens à dire toute ma satisfaction de voir parmi nous les participantes à la réunion des femmes. Cette réunion permet de mettre en évidence l'importance du rôle de la femme dans des domaines prioritaires qui touchent à la survie même de l'être humain et de l'environnement. Dans un monde où l'interdépendance croît chaque jour, il paraît de plus en plus difficile de séparer les questions de sécurité des questions qui concernent l'avenir de la personne et de la planète. Nous sommes sûrs que la réunion sur les armes et l'environnement permettra de sensibiliser davantage l'opinion publique internationale à la nécessité d'aborder énergiquement ces questions urgentes. Cette année comme l'année passée, nous espérons recevoir un rapport sur les conclusions de la réunion pour pouvoir les analyser en profondeur. Tout en redisant aux femmes participant à cette réunion toute la gratitude du Groupe des 21, je tiens, au nom de celui-ci, à leur présenter mes vœux de succès dans leurs travaux.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : La Journée internationale de la femme est une importante célébration dans le monde, à laquelle s'associent aujourd'hui 500 millions de Chinoises. Nous sommes ravis de compter parmi nous à cette séance plénière, à la veille de cette fête, les représentantes de certaines organisations féminines internationales. La délégation chinoise leur souhaite la bienvenue et leur adresse des vœux chaleureux. Elle tient aussi à féliciter toutes les femmes présentes dans cette salle.

La maîtrise des armements et le désarmement sont des questions importantes, qui ont une répercussion sur la paix, la sécurité et le bonheur de l'humanité. Cette année, conformément à la résolution qu'a adoptée l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dernière session, nous nous sommes engagés dans la troisième Décennie du désarmement. Les tâches qui nous attendent seront plus lourdes que jamais et les efforts conjoints des membres de la communauté internationale, y compris de la communauté des femmes nous seront bien nécessaires.

De nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, y compris des organisations féminines, ont déjà fourni d'importants apports à cet égard et seront amenées à jouer un rôle plus grand encore. Nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance pour leurs efforts et leurs contributions.

M. GASPAR (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je m'associe aux orateurs précédents pour accueillir chaleureusement, au nom du Groupe d'Etats d'Europe de l'Est et d'autres Etats, les participantes à la réunion des femmes, ainsi que les femmes présentes dans les délégations et qui prennent part aujourd'hui, à l'occasion de leur fête, aux travaux de la séance plénière. De l'avis général, le message que nous avons entendu, ainsi que la réunion qui doit se tenir, sont très importants et montrent combien les activités des organisations de femmes peuvent contribuer à renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

C'est un honneur pour ma délégation de présenter ses sincères félicitations, à la veille de la Journée internationale de la femme, aux mères, épouses, soeurs et filles, et à toutes les femmes qui nous rendent la vie plus facile, plus raffinée et plus belle. A toutes les femmes présentes, j'adresse des souhaits de bonne santé, de bonheur au foyer, de succès professionnel, bref tout simplement, mes meilleurs vœux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à ce stade ? Puisque ce n'est pas le cas, passons à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Sont inscrits les représentants de la Yougoslavie, de la Hongrie, de l'Australie et du Pérou. Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Calovski.

M. CALOVSKI (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je vous souhaite la bienvenue, à vous qui représentez ce pays ami qu'est la Suède, et que je vous présente mes cordiales félicitations alors que vous reprenez les fonctions importantes

(M. Calovski, Yougoslavie)

et lourdes de responsabilité qui incombent à la présidence. Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Rasaputram de Sri Lanka, qui a présidé avec beaucoup d'efficacité la première phase de la session, consacrée à l'organisation des travaux de la Conférence. Je présente aussi mes félicitations les plus vives au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, qui s'acquitte efficacement de ses fonctions de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement. Je tiens aussi à saluer chaleureusement le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, qui est des nôtres aujourd'hui, et je me joins aux intervenants qui, avant moi, ont si éloquemment parlé du rôle important que joue le Mouvement des femmes en général et, en particulier, dans le domaine du désarmement.

La session en cours de la Conférence s'est ouverte à l'ombre de la guerre du Golfe, qui vient heureusement de prendre fin. Les causes de cette guerre sont précisément dans l'accumulation des armes, qui a poussé à croire que des objectifs, notamment politiques - jusques et y compris l'agression et l'annexion d'un petit pays non aligné - pouvaient être atteints par la force. Le résultat s'est évidemment avéré désastreux, ce qui prouve une fois de plus qu'il n'est pas raisonnable de vouloir réaliser des objectifs politiques par des moyens militaires. Il est également irréaliste d'espérer, dans le monde d'aujourd'hui, préserver la paix et la sécurité sans qu'ait été mené un dialogue approfondi ni qu'aient été trouvées aux problèmes que connaissent les peuples et les Etats des solutions permanentes reposant sur une assise globale.

Nul n'ignore que la Yougoslavie a participé activement aux efforts déployés pour prévenir la guerre du Golfe sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Après que la guerre a éclaté, la Yougoslavie n'a pas ménagé ses forces pour la faire cesser et contribuer au retour de la paix. C'est dans le cadre du Mouvement des non-alignés et de l'ONU que nous avons mené nos activités, en collaboration avec les pays de la région et en contact continu avec les parties directement impliquées ou intéressées.

C'est avec un grand soulagement que la Yougoslavie a accueilli la cessation de la guerre dans le Golfe ainsi que la libération du Koweït et la restauration de sa souveraineté et de son gouvernement légitime. Ce moment historique pour le peuple koweïtien représente en même temps une victoire des aspirations à la liberté et à la paix de tous les peuples et Etats du monde.

A une époque où s'instaurent des relations nouvelles et plus justes dans le monde, la communauté internationale a confirmé, par son action décisive, le caractère inacceptable d'une politique d'agression et de fait accompli, renforçant ainsi les possibilités et perspectives d'instauration d'une paix et d'une sécurité stables dans l'intérêt de tous.

(M. Čalovski, Yougoslavie)

Les pays du Golfe comme l'ensemble de la communauté internationale et le Mouvement des non-alignés ont maintenant l'obligation et la lourde responsabilité d'effacer toutes les graves conséquences de la guerre, de renforcer la paix et la sécurité et d'établir une stabilité permanente dans la région. Ainsi pourront être créées les conditions indispensables au lancement d'un processus de règlement rapide de la crise du Moyen-Orient dans son ensemble.

Il est évident que le processus de liquidation de la guerre froide est relativement complexe. Une transformation d'en haut ne suffit pas, il faut aussi que des changements radicaux soient apportés aux principes de base mêmes, c'est-à-dire aux idées que nous nous faisons du type d'équilibre dans les relations internationales qui est vraiment nécessaire. La thèse selon laquelle l'équilibre de la puissance - et donc l'équilibre de la terreur - est le seul fondement solide, ne répond de toute évidence plus aux réalités du monde contemporain. Ce que l'on voit apparaître, c'est la nécessité d'un équilibre des intérêts sur lequel il serait possible de faire reposer de nouvelles valeurs et motivations communes.

Il ne fait aucun doute que l'évolution positive récente a été considérablement encouragée par le succès des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS. L'ouverture au dialogue et à la coopération permet certainement d'espérer que les initiatives bilatérales, en particulier dans le domaine du désarmement, pourront passer au plan multilatéral.

Ce que l'on voit maintenant émerger, ce sont justement ces éléments importants de sécurité internationale et de coopération qui ont été l'objectif de la politique de non-alignement depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Ce qui apparaît, c'est précisément que le non-alignement ne s'est jamais contenté d'être une attitude face aux blocs, mais qu'il a été et qu'il reste une politique et un phénomène reposant sur une assise beaucoup plus large, une volonté d'agir sur les relations internationales pour les modifier et une plate-forme de propositions dans ce sens. Le monde n'est ni unipolaire ni bipolaire; c'est pourquoi tous les pays doivent adopter des positions constructives et réalistes pour pouvoir conjointement rendre le monde plus pacifique et plus sûr. Pour oeuvrer en faveur de la stabilité et de la prospérité sur la base de la coexistence, du désarmement et d'une intégration nouvelle à fondement démocratique, il est nécessaire de prendre en compte tous les facteurs et relations qui sont en jeu dans le monde.

Le désarmement est partie intégrante de tous les processus à l'oeuvre dans le monde contemporain, et il ne fait aucun doute qu'une évolution positive des relations politiques accélère les progrès dans ce domaine comme dans les autres. Maintenant que s'est écroulé le système qui reposait sur une doctrine d'équilibre militaire, nous sommes plus proches que jamais de voir s'établir de nouvelles fondations, assises sur un système solide de sécurité non diminuée pour tous. L'heure est venue de dégager un nouveau concept de sécurité internationale qui devrait constituer une valeur permanente pour

(M. Calovski, Yougoslavie)

les efforts de paix et de stabilité internationales, surtout compte tenu du fait que les percées technologiques dans le domaine militaire ne sont pas des facteurs de sécurité.

La Conférence du désarmement est une instance de négociation représentative et elle doit s'acquitter efficacement et résolument des tâches et des objectifs qui lui ont été confiés. Les questions de désarmement à l'ordre du jour de la communauté internationale à l'heure actuelle présentent, plus qu'à aucun moment de l'histoire, des relations internationales, un volet politique et un volet négociatoire. Il faut adopter une démarche globale dans tous les domaines du désarmement (nucléaire, chimique et classique); quant aux négociations, on peut estimer qu'elles ont porté leurs fruits, étant donné les résultats positifs des pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'URSS, ainsi que ceux qui ont été obtenus dans le cadre de la CSCE.

Sans aucun doute, libérer le monde de la terreur des armes de destruction massive est une tâche prioritaire de la Conférence. Il est normal et justifié que soient considérées comme points prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence les questions de désarmement nucléaire. Il est indiscutable, par exemple, que la cessation de tous les essais nucléaires est l'un des objectifs les plus urgents de la Conférence.

Nous appuyons les négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire, mais nous estimons qu'elles ne sauraient remplacer les négociations et accords multilatéraux. Un consensus élargi s'est dégagé sur la nécessité d'intensifier les négociations relatives à l'interdiction des essais nucléaires au sein de la Conférence, et nous estimons qu'à cet égard il ne devrait pas y avoir d'hésitation, d'autant plus que les connaissances et instruments scientifiques et techniques actuels permettent de porter le contrôle et la vérification à un niveau de sûreté élevé. La Yougoslavie estime qu'un moratoire sur les essais nucléaires auquel souscriraient toutes les puissances nucléaires faciliterait la conclusion d'un accord global d'interdiction. Les résultats de la Conférence d'amendement qui a eu lieu à New York sont bien connus et nous pensons nous aussi qu'ils devraient être prolongés par de nouveaux efforts au sein de la Conférence du désarmement.

S'agissant de l'autre priorité de la Conférence, à savoir les armes chimiques, la Yougoslavie - et, on peut dire, l'ensemble du Mouvement des non-alignés - attache une grande importance à ce qu'une étape décisive soit franchie vers l'adoption d'une convention globale et universelle. Nous savons bien qu'un certain nombre de problèmes de nature essentiellement politique devront être résolus le plus tôt possible, car c'est de leur règlement que dépend tout progrès substantiel des négociations sur la convention. Nous voudrions que ces questions soient examinées et tranchées lors d'une session extraordinaire de la Conférence du désarmement, tenue au niveau ministériel, dès qu'il apparaîtra qu'une telle session pourrait contribuer à l'adoption de la convention. Il semble que nous soyons tous d'accord pour penser qu'il faudrait insister sur le caractère universel de la convention,

(M. Calovski, Yougoslavie)

si possible avant son entrée en vigueur. A la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la Yougoslavie avait du reste proposé qu'une fois la convention acceptée, une conférence spéciale soit réunie sous les auspices de l'ONU, au cours de laquelle l'instrument serait adopté et signé par tous les Etats Membres de l'Organisation.

Il est essentiel que la convention soit un instrument suffisamment important et attrayant, et qu'elle offre à tous les pays signataires une sécurité renforcée. Je pense exprimer une opinion que nous partageons tous en disant que dès l'entrée en vigueur de la convention, il faudrait également que soit mise en oeuvre une interdiction complète des armes chimiques sous tous les aspects prévus par la convention - et donc une interdiction de l'emploi de telles armes. Je crois qu'il n'est pas exagéré d'avancer que, politiquement parlant, l'interdiction de l'emploi des armes chimiques a déjà été adoptée, il y a deux ans, aux termes de la Déclaration de Paris, ce qui est une raison supplémentaire pour que l'interdiction inscrite dans la convention soit formulée de telle façon qu'elle implique l'élimination définitive des armes chimiques, lesquelles ne devraient plus jamais, sous aucune forme que ce soit, être de nouveau autorisées.

En ce qui concerne la prévention de la course aux armements dans l'espace, c'est une question très actuelle en raison des progrès scientifiques et techniques accomplis et du fait que la communauté internationale est en droit d'exiger que l'espace soit réservé uniquement à des activités pacifiques. Nous ne devrions pas permettre que la course aux armements s'étende à l'espace étant donné qu'il est de l'intérêt de tous que les réalisations scientifiques et techniques dans ces étendues infinies servent essentiellement à répondre aux exigences de développement et aux besoins fondamentaux des êtres humains, en particulier dans les pays en développement. Jusqu'à présent, de nombreuses propositions et initiatives ont été avancées, dans le cadre de la Conférence, sur l'élargissement du système juridique, sur le renforcement de la sécurité, sur l'accroissement de la transparence en matière d'activités spatiales et sur les mesures de confiance; nous voyons dans tout cela une contribution précieuse à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Alors qu'un nombre croissant de pays acquièrent le savoir-faire technologique permettant de mener des activités spatiales, le caractère multilatéral de ces questions devient de plus en plus patent.

Dans le contexte d'un développement général, il est toujours plus nécessaire de définir avec le plus grand soin la ligne de conduite à adopter face au problème de la limitation des utilisations du progrès scientifique et technique à des fins militaires, étant donné que l'on insiste de plus en plus - et avec de plus en plus de raison - pour qu'ils soient orientés vers des fins pacifiques. Pour le développement économique, il est d'une importance capitale que puissent se déployer sans entrave les efforts visant à réserver à des fins pacifiques les réalisations scientifiques et techniques, comme l'a souligné à juste titre M. Pérez de Cuéllar dans le message qu'il a adressé à la Conférence au début de la session en cours.

(M. Calovski, Yougoslavie)

Depuis plusieurs années, des efforts multilatéraux et bilatéraux sont entrepris dans le cadre de la Conférence pour mettre un terme à la course aux armements et promouvoir le désarmement. Pour la Yougoslavie, il est clair qu'en matière de désarmement tout effort est le bienvenu, qu'il soit unilatéral, bilatéral ou régional, ou bien encore qu'il traduise une initiative universelle pour contribuer à la réalisation d'un objectif que nous visons tous, à savoir un monde sans armes nucléaires ni autres armes de destruction massive, un monde doté de stocks minimaux d'armes classiques de nature purement défensive, un monde de sécurité maximale avec un minimum d'armements. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, la Yougoslavie encouragera les efforts de désarmement, à quelque niveau et dans quelque partie du monde que ce soit.

Les possibilités qu'ouvrent les relations actuelles entre les pays du monde et les évolutions des sociétés de nombreux pays sont, nous en sommes persuadés, bien plus importantes que ne le laissent apparaître les négociations. Pour accélérer le mouvement, nous ne devons pas attendre que les autres fassent des concessions mais, faisant preuve d'un plus grand courage, nous devons établir des relations d'interaction et accepter de négocier. Il est évident qu'avec la fin de la guerre froide la nécessité de négociations et de décisions fondamentales et raisonnables en matière de désarmement s'est intensifiée, de moins en moins dans le cercle étroit des Etats mais bien plutôt dans le cadre d'un effort collectif pour instaurer un nouvel équilibre des intérêts, des valeurs et des motivations; à cet égard, le rôle et l'importance de la Conférence sont incontournables.

Je voudrais, avant de conclure, saisir l'occasion qui m'est donnée de vous fournir des informations en ce qui concerne la déclaration qu'a faite il y a deux semaines, ici même, le Ministre hongrois des affaires étrangères, M. Géza Jeszensky, à propos d'un commerce illégal d'armes entre la Hongrie et la Yougoslavie. Un certain nombre de représentants à la Conférence ont en effet exprimé le souhait d'être tenus adéquatement informés.

L'exportation illégale d'armes de Hongrie en Yougoslavie a fait l'objet de communications intensives entre les deux gouvernements. Le Gouvernement yougoslave a demandé qu'il soit procédé à une enquête approfondie visant à établir au juste les faits. La réaction première de la partie hongroise a consisté à nier toute implication dans l'affaire. La partie yougoslave ne pouvait accepter cette position, car elle avait des preuves que tel n'était pas le cas; aussi a-t-elle vu dans cette transaction une infraction commise à l'encontre de sa souveraineté, une ingérence dans ses affaires intérieures et une action contraire au droit international ainsi qu'aux principes et dispositions énoncés dans la Charte des Nations Unies et par la CSCE.

Par la suite, au début du mois de février 1991, le Gouvernement hongrois a publié deux déclarations dans lesquelles il reconnaissait l'opération mais en minimisait la portée et l'ampleur. En réponse, la partie yougoslave a insisté sur la nécessité d'une enquête qui permettrait au Gouvernement hongrois d'établir dûment les faits, de fournir des renseignements adéquats, de s'expliquer et de reconnaître ses responsabilités.

(M. Calovski, Yougoslavie)

A l'initiative de la Hongrie, le Secrétaire d'Etat, M. Katona, s'est alors rendu à Belgrade. Il a présenté une note officielle dans laquelle la partie hongroise exprimait, entre autres, ses regrets de n'avoir pas fourni à la partie yougoslave de renseignements détaillés et regrettait aussi les déclarations qui avaient été faites publiquement avant que ne soit effectivement menée une enquête. Il a été établi au cours des entretiens qui ont eu lieu à cette occasion, et sur la base de la présentation officielle des faits par la Hongrie, que cette vente d'armes illégale ne constituait pas une transaction commerciale de routine effectuée par une société d'exportation hongroise et qu'on ne pouvait pas arguer de la libéralisation des échanges pour excuser une opération qui représentait, tout compte fait, une très vaste affaire d'exportation illégale d'armes à destination de la Yougoslavie. Il a aussi été établi que cette transaction violait l'accord conclu entre les deux pays touchant les ventes mutuelles d'armes, de matériel militaire et de technologie, accord selon lequel ce genre d'opération doit être mené exclusivement par les deux gouvernements ou par des organisations et institutions habilitées à ce faire par les deux gouvernements.

Il est maintenant clair que ces armes ont été vendues avec l'assentiment du Gouvernement hongrois et que c'est délibérément que celui-ci a tenu le Gouvernement yougoslave dans l'ignorance. Pour le Gouvernement yougoslave, cette affaire ne peut être traitée comme s'il s'agissait d'une erreur administrative; il y va d'un problème politique qui touche aux intérêts souverains de la Yougoslavie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence. Je donne maintenant la parole au prochain orateur inscrit sur la liste, le représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Tóth.

M. TOTH (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que ma délégation intervient depuis que vous dirigez nos travaux, puisque le Ministre hongrois des affaires étrangères a récemment eu l'occasion de prendre la parole à la Conférence du désarmement. Je voudrais cependant vous dire, à titre personnel, combien je suis heureux de vous voir à la présidence. Je suis convaincu que, sans votre compétente direction, nous serons à même de progresser vers la solution des problèmes qui se posent à nous. Je tiens aussi à saluer très cordialement M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, dont la présence parmi nous est toujours un soutien moral dans l'entreprise qui est la nôtre de relever les multiples défis que présente le domaine du désarmement. Je voudrais aussi adresser un chaleureux accueil et toutes nos félicitations aux membres de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui assistent à cette séance dans le cadre de la réunion annuelle des femmes, ainsi qu'à celles de nos collègues de la Conférence du désarmement, à la veille de la célébration de la Journée internationale de la femme.

(M. Tóth, Hongrie)

Le Comité politique consultatif de l'Organisation du Traité de Varsovie a tenu sa dernière réunion le 25 février 1991, à Budapest, et comme il est d'usage, c'est au représentant du pays ayant accueilli la réunion qu'échoit l'honneur d'en présenter le document, à la Conférence du désarmement, en l'occurrence la "Déclaration des Etats signataires du Traité de Varsovie", dont le texte a été distribué sous la cote CD/1071. Nous sommes fermement convaincus de l'importance historique de cette déclaration, dans laquelle il est dit que, tenant compte des changements fondamentaux survenus en Europe, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont décidé, agissant en tant qu'Etats souverains et égaux, de démanteler les organes et les structures militaires du Traité d'ici au 31 mars 1991. Je voudrais, en ma qualité de représentant de la République de Hongrie, partager avec vous les vues du Gouvernement hongrois sur la portée de cet événement.

Elucider le rôle que le Traité de Varsovie a joué au cours des 35 dernières années et déterminer la place qui lui revient constituera probablement une entreprise énorme, à laquelle devra s'atteler toute une génération d'historiens. A ce stade, il risque d'être extrêmement difficile d'arriver à une appréciation commune. Il n'en demeure pas moins que nous devons relever d'urgence les défis de la situation présente et même faire face aux questions qui se poseront à brève échéance. Par conséquent, il importe que nous nous efforcions au premier chef de donner aux relations internationales des formes et des structures nouvelles, qui soient conformes aux principes démocratiques et respectent aussi bien la souveraineté des Etats dans le domaine du désarmement.

Après plus d'un demi-siècle, l'Europe, à nouveau entière et libre, peut déterminer elle-même son avenir. Les relations factices et contraintes feront place à une coopération saine et naturelle. Le renversement des barrières politiques ouvrira la voie à une plus large interprétation de la notion d'intégrité européenne. De toute évidence, l'idée de la bipolarisation stratégique qui a prévalu sur le continent pendant des décennies s'estompe elle aussi, tandis que naît une situation nouvelle où chaque pays est appelé à repenser ses besoins en matière de sécurité. La Hongrie ne fait pas exception à cet égard.

Nous sommes fermement convaincus que, pour être durables, la paix et la stabilité ne sauraient plus reposer sur l'opposition d'alliances militaires. Le processus européen nous oriente vers un système de sécurité fondé sur la coopération, l'intérêt commun et des valeurs démocratiques partagées. A notre sens, ce système doit réunir tous les traités et toutes les organisations dans le plein respect des obligations juridiques et politiques internationales. En décidant officiellement de démanteler les organes et les structures militaires du Traité de Varsovie, nous n'avons fait que franchir le premier pas sur une route qui s'annonce longue. La prochaine étape sera celle de 1992, lorsque se tiendra la réunion d'Helsinki sur le suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

(M. Tóth, Hongrie)

C'est cette conviction qui a guidé notre conduite lors des négociations de Vienne sur les forces classiques en Europe. Nous estimons que le Traité sur les FCE met fin à une ère d'affrontement et de division, tout en créant, avec la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, les conditions nécessaires à une conception nouvelle de la sécurité sur le continent.

Il faut absolument éviter que le relâchement des anciens liens n'amène l'Europe orientale à devenir une source potentielle d'instabilité. Naturellement, les difficultés que posent la création d'une économie de marché, l'apparition de problèmes moraux et politiques au cours de la transformation de nos sociétés en des régimes véritablement démocratiques, ainsi que le problème des minorités nationales que l'histoire nous a légué, font que les relations entre ces pays risquent d'être parfois tendues. Une coopération régionale fondée sur la proximité géographique, l'égalité et l'intérêt commun contribuerait pour beaucoup à aplanir les difficultés. L'Initiative pentagonale de coopération entre la Pologne, la République fédérative tchèque et slovaque et la Hongrie pourrait servir d'exemple pour un cadre d'action commune dans les domaines les plus divers.

Dans un même esprit, nous menons des négociations bilatérales avec les autres Etats signataires du Traité de Varsovie en vue de revoir les accords qui constituaient les fondements de nos relations et de les remplacer par de nouveaux instruments correspondant aux exigences européennes actuelles. Nous cherchons également à établir des relations de partenaires égaux dans le contexte de la sécurité militaire, tout en respectant strictement le droit qu'a chaque Etat de choisir ses propres arrangements en matière de sécurité.

A mon sens, il ressort clairement de la déclaration adoptée par le Comité politique consultatif que la décision de démanteler l'organisation militaire du Traité de Varsovie aura des effets d'une grande portée sur les relations entre la Hongrie et ses voisins et sur la coopération européenne, ainsi que dans un contexte plus large. Analyser ces effets et réévaluer les axiomes admis précédemment n'est pas l'affaire de quelques semaines. A notre avis, la décision adoptée par le Comité politique consultatif aura également des incidences sur les travaux de la Conférence du désarmement. Elle pourrait fort bien modifier l'interprétation quant au fond de certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et je ne doute pas qu'elle nous incitera également à réfléchir à la question de savoir si la barrière imaginaire qui sépare les différents groupes de pays à la Conférence doit réellement être plus solide que ne l'était le mur de Berlin lui-même.

En conclusion, et revenant à la déclaration que vient de faire le distingué représentant de la Yougoslavie, je ne puis que réaffirmer que le Gouvernement hongrois est prêt - comme l'a déclaré devant la Conférence du désarmement notre Ministre des affaires étrangères, voici deux semaines - à coopérer dans le cadre bilatéral et régional, ou dans un contexte plus large et universel, avec les Etats qui souhaitent résoudre les problèmes liés au commerce international des armes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer sous votre présidence, je tiens à dire, Monsieur le Président, combien j'apprécie vos efforts et la contribution toujours concrète et efficace de votre délégation. Tout comme mes collègues, je voudrais marquer ma satisfaction de voir M. Akashi aujourd'hui parmi nous.

Nous sommes heureux de saluer aujourd'hui le retour, dans la galerie du public, des femmes qui sont réunies ici, comme chaque année, pour célébrer la Journée internationale de la femme et consacrer quatre jours à la discussion et à la réflexion sur des questions d'actualité relatives à nos efforts conjoints pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nous rendons un hommage particulier aux organisatrices de cette manifestation annuelle, regroupées dans la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui a été fondée en avril 1915 par des femmes venues de pays belligérants et non belligérants, pour protester contre le carnage de la première guerre mondiale. La Ligue est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales qui, aujourd'hui encore, s'emploie activement à promouvoir la paix.

Le conflit dans le Golfe a jeté une lumière crue sur les conséquences catastrophiques d'un conflit armé pour les peuples et le monde dans lequel ils vivent. Cette guerre a causé d'énormes dommages à l'environnement et il faudra des années, voire des décennies, pour les réparer.

Le thème que les femmes aborderont ici à Genève, en 1991, prend ainsi une importance particulière. La maîtrise des armements et l'environnement constituent deux des questions cruciales qui préoccupent actuellement la communauté internationale et les pays qui la composent. L'évolution dans le domaine des armes et de l'environnement est susceptible également de se répercuter directement sur la dernière des trois questions qui ont une portée internationale aujourd'hui, à savoir le développement. Par conséquent, les discussions qu'auront les femmes présenteront un grand intérêt pour un vaste public.

La crise du Golfe nous rappelle une fois de plus que les Etats se trouvent assez rapidement poussés à donner une solution militaire aux agressions et aux conflits, tout en oeuvrant parallèlement - et certains diront peut-être paradoxalement - dans des organes comme la Conférence du désarmement à traduire dans les faits notre conviction à tous qu'un monde stable, dans lequel on aura réduit les armements, sera un univers plus sûr et plus pacifique.

(M. O'Sullivan, Australie)

Un monde régi par un ensemble toujours plus grand de règles universelles visant à réduire ou à supprimer progressivement les armements apportera une contribution essentielle à la promotion et au maintien de la paix et de la stabilité. Pour être effectivement appliquées et respectées, ces règles doivent cependant reposer sur les principes de l'égalité des droits et des obligations.

Les femmes ont derrière elles une longue histoire de luttes souvent âpres pour la réalisation de l'égalité des droits et des chances. Dans ce domaine, elles n'ont pas esquivé leurs responsabilités et ont assumé leurs obligations à part égale.

L'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est une question qui intéresse particulièrement le Gouvernement australien et à laquelle nous avons consacré un certain nombre d'interventions à l'ONU, en concertation parfois avec la Nouvelle-Zélande et le Canada.

L'égalité pour les femmes relève des droits fondamentaux et de la justice sociale, conformément à l'Article premier de la Charte des Nations Unies. Il serait dès lors normal que l'Organisation et les institutions qui lui sont étroitement liées soient les premières à réaliser cette égalité des droits. Malheureusement, la composition du Secrétariat de l'ONU n'atteste pas ce rôle moteur.

La déclaration commune du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande prononcée devant l'Organisation des Nations Unies à New York, en octobre 1990, pose que la participation égale des femmes au Secrétariat est essentielle au bon fonctionnement de l'Organisation. La Charte préconise de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Cela ne peut être réalisé si les compétences d'un nombre important de fonctionnaires sont étouffées au lieu d'être valorisées. Les femmes ne représentent que 30 % environ des administrateurs, et ce chiffre est sensiblement plus bas aux échelons supérieurs. Il ne fait donc aucun doute que leurs compétences sont sous-utilisées. S'il n'y a pas de femmes parmi les responsables occupant des postes de décision, les besoins des femmes et le rôle qu'elles pourraient jouer ont tendance à être systématiquement négligés ou ignorés. Pour que les différents programmes de l'ONU soient efficaces, les femmes doivent être pleinement intégrées aux centres de décision.

Les chiffres globaux les plus récents de l'Organisation des Nations Unies (qui sont présentés dans le document A/45/541) confirment que les femmes sont encore sous-représentées au sein de l'effectif total des administrateurs. La proportion de femmes dans cette catégorie est actuellement d'environ 30 %. Au cours des dix dernières années, le taux de représentation des femmes dans cette catégorie a augmenté de moins de 1 %. Ce chiffre n'a rien de glorieux, compte tenu également du fait que les progrès réalisés concernent essentiellement les échelons inférieurs et intermédiaires. La progression ou non de ces femmes dans les échelons supérieurs au cours des prochaines années sera un test de la bonne foi de l'Organisation des Nations Unies.

(M. O'Sullivan, Australie)

Ce sont les postes de rang élevé (directeur et au-dessus) qui modèlent l'image que l'Organisation donne d'elle-même, et c'est à ce niveau que sont prises bon nombre des décisions importantes. Il est très préoccupant de constater que les femmes ne sont pas mieux représentées à ce niveau, notamment au Département des affaires de désarmement. Les femmes sont cependant assez bien représentées aux classes P-5 et P-4 dans ce département. Nous voulons croire que cela augure bien de l'avenir. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général de considérer comme un objectif prioritaire l'accroissement du taux de participation des femmes aux postes de rang élevé (D-1 et au-dessus), taux qui devrait atteindre 25 %, en vue de parvenir à un taux global de participation des femmes aux postes soumis à la répartition géographique de 35 % d'ici à 1995.

A Genève, nous constatons que sur six postes d'administrateur, un seul est occupé par une femme. Nous sommes loin de l'objectif de 30 % que s'est fixé l'Organisation des Nations Unies pour 1990, dans sa résolution 44/185C, sans parler du chiffre de 35 % auquel l'Assemblée générale s'est proposée de parvenir d'ici à 1995, dans sa résolution 45/125. Ce rapport de un pour six ne reflète pas le taux global de représentation des femmes au Département des affaires de désarmement.

Les chiffres sont éloquentes. Permettez-moi de conclure ce bref commentaire en relevant que les problèmes auxquels sont confrontées les femmes au Secrétariat de l'ONU n'ont rien d'exceptionnel. On les retrouve dans la fonction publique nationale et dans les autres organisations internationales un peu partout dans le monde. Nous sommes également conscients qu'un des facteurs empêchant une répartition plus égale entre hommes et femmes pour les postes du Secrétariat est la réticence d'un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation à présenter des candidatures féminines aux postes soumis à la répartition géographique. La responsabilité de remédier à l'inégalité de la situation des femmes à l'ONU et dans les organismes associés nous incombe donc à tous. L'Australie est résolue à continuer de contribuer à préconiser cette obligation que nous partageons collectivement, Etats Membres et fonctionnaires.

S'agissant du fond de la question qui nous occupe cette semaine, à savoir "Les armements et l'environnement", j'aimerais faire plusieurs remarques sur l'activité que nous déployons ici à la Conférence. Vous vous en souviendrez, lorsque j'ai pris la parole lors de la séance plénière du 14 février, j'ai dit que, selon l'Australie, la destruction des armes chimiques existantes devrait s'effectuer de façon compatible avec la sauvegarde de l'environnement et que les dispositions de la convention devraient offrir l'assurance d'un engagement collectif clair en faveur de procédures écologiques.

La destruction des armes chimiques n'est pas seulement un objectif politique et de sécurité, c'est également un but écologique. Les armes chimiques existantes sont extrêmement toxiques et corrosives et risquent, avec le temps, d'échapper au confinement le plus strict. Les exemples abondent de fuites d'armes chimiques stockées, ou vestiges d'anciens conflits, qui ont été

(M. O'Sullivan, Australie)

jetées ou mises au rebut sans avoir été détruites effectivement et dans des conditions sûres. Lorsqu'elle entrera en vigueur, la convention sur les armes chimiques offrira ainsi des avantages écologiques en garantissant que l'environnement de la planète ne sera plus menacé par l'utilisation ou la fuite d'armes chimiques, qu'elle soit purement accidentelle ou due à une négligence. Le Gouvernement australien appuie les propositions élaborées par les Etats-Unis pour la destruction sans danger de leurs stocks d'armes chimiques. Nous appuyons également les efforts déployés par l'Union soviétique pour entreprendre des actions similaires. Nous nous félicitons des dispositions de leur accord bilatéral et espérons vivement que la convention mise au point permettra un engagement multilatéral allant dans le même sens.

La question des retombées écologiques de la maîtrise des armements est liée au fait d'élever la conscience politique. L'inverse est également vrai : les coûts et les risques pour l'environnement des armes et de leur conception, de leur fabrication et de leur utilisation ont été mis en lumière par la création de marées noires et la destruction de puits de pétrole dans la guerre du Golfe. Ces événements récents nous rappellent avec violence les risques que font peser les conflits armés sur notre patrimoine écologique commun. L'Australie continuera à prendre une part active à la recherche d'accords négociés, adoptés multilatéralement et juridiquement contraignants, en vue de prévenir ces risques et de protéger notre environnement. Le rôle que jouent des organisations non gouvernementales comme la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté constitue une contribution précieuse à ces efforts.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse du Président. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, M. Calderón.

M. CALDERON (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite vivement de vous voir diriger les travaux de la Conférence. La Suède est un pays qui accomplit un parcours sans faute dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement, ayant apporté à maintes reprises une contribution décisive aux progrès accomplis. Je tiens donc à lui en rendre hommage et à vous renouveler l'assurance de notre appui dans l'exercice de votre tâche délicate. Il m'est aussi très agréable d'exprimer la reconnaissance de ma délégation au distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Rasaputram, pour ses fructueux efforts au cours des semaines écoulées. Nous saluons également le distingué Secrétaire adjoint aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi et les femmes éminentes qui sont des nôtres aujourd'hui et qui s'appêtent à examiner dès demain la relation entre les armes et l'environnement.

Selon la délégation péruvienne, il existe indubitablement un lien direct entre la course aux armements et les menaces qui pèsent sur l'intégrité écologique de la planète. C'est la raison qui a amené le Pérou à proposer,

(M. Calderón, Pérou)

en août 1990, d'incorporer dans la future convention relative à l'interdiction des armes chimiques et à leur destruction un ensemble de dispositions précises concernant la protection et la décontamination de l'environnement, en particulier pendant le processus de destruction des importants arsenaux d'armes chimiques. Cette proposition, qui figure dans le document CD/1024, est soumise à l'examen du Comité spécial des armes chimiques.

Je voudrais examiner ce matin le moyen de rendre plus efficace le fonctionnement de la Conférence, pour formuler ensuite quelques observations au sujet du point 1 de notre ordre du jour qui porteront sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et sur le rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et la Conférence du Comité du désarmement présentaient, en leur temps, deux traits caractéristiques essentiels : d'une part, la coprésidence, qui était exercée par les deux superpuissances et, d'autre part, la règle du consensus, qui présupposait l'accord des coprésidents. Durant leurs quelque 16 ans d'existence, ces deux organes sont parvenus à élaborer quatre instruments multilatéraux dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers, la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques et à toxines, et la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

La négociation de ces quatre instruments internationaux n'a certes pas toujours été facile, tout comme il n'a pas été aisé de contenter toutes les délégations. Plusieurs de ces instruments internationaux ont été par conséquent ouverts à la signature en dépit des réserves ou des réticences d'un certain nombre d'Etats représentés au Comité des dix-huit puissances ou à la Conférence du Comité du désarmement. Il serait ainsi permis de parler de productivité, même si tout le monde n'a pas été satisfait, face à ces quatre instruments internationaux qui témoignent d'une époque où la maîtrise des armements - entendue comme la limitation des domaines de compétence militaire entre les superpuissances - s'est pratiquement substituée aux efforts multilatéraux visant à réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

L'un des résultats les plus importants de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a été de conférer, aux termes du paragraphe 120 de son Document final, le statut de forum multilatéral unique de négociation au Comité du désarmement, en modifiant l'une de ses deux caractéristiques que j'ai mentionnées plus haut et en précisant l'autre, pour les rendre plus démocratiques et, par conséquent, non discriminatoires : à savoir que

(M. Calderón, Pérou)

la présidence serait assurée à tour de rôle par tous les membres du Comité et que la conduite des travaux serait fondée sur le consensus. On ne saurait dire qu'aucun changement n'ait accompagné la suppression de la coprésidence. On ne peut nier non plus que la règle prévue dans le Document final a introduit une latitude ouvrant ultérieurement la voie à l'unanimité en tout domaine et offrant peut-être aussi un moyen équitable de satisfaire au principe de l'universalité nécessaire aux accords de désarmement.

Lorsque le Comité du désarmement a adopté son règlement intérieur, à la séance du 28 février 1979 (dont le compte rendu est publié sous la cote CD/PV.15), le Président a été obligé de consigner officiellement son interprétation, suivant laquelle le consensus "s'applique aussi aux organes subsidiaires que le Comité pourrait créer". Cela signifie que la règle du consensus a été étendue à la prise des décisions des organes subsidiaires, lesquels sont en réalité chargés des négociations véritables. Certes, cette interprétation du Président du Comité a également fait l'objet d'un consensus préalable à la suite de consultations officieuses. Malgré tout, il est possible que cette acception de l'unanimité étendue à tous les travaux de la Conférence du désarmement, y compris à ceux des organes subsidiaires, ait fixé, sans qu'on le veuille, une limite aux potentialités de cette unique instance multilatérale de négociation.

Voyons les résultats. Depuis 12 ans qu'existe cette instance de négociation sous sa nouvelle forme, elle s'est révélée incapable jusqu'ici de conclure un traité ou un accord dans l'un quelconque des huit domaines dont elle s'occupe. La seule négociation en cours porte sur l'interdiction des armes chimiques, et des organes subsidiaires se penchent sur quatre autres questions, tandis que l'on ne s'est même pas entendu pour examiner les trois autres thèmes restants, qui ne concernent rien de moins que le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire et le programme global de désarmement. De plus, les négociateurs ont du mal à parvenir à l'unanimité, même sur des questions d'importance mineure pour l'avenir de la convention.

Comment expliquer la maigreur de ce bilan ? Que faut-il faire pour améliorer la productivité de la Conférence du désarmement ? Il ne s'agit pas ici de remettre en question le caractère intrinsèquement démocratique du principe du consensus, entendu comme l'unanimité des 39 membres actuels de la Conférence. Mais convient-il de l'appliquer partout ? A quelles fins et par quels moyens ? Il nous semblerait opportun d'envisager, dans le cadre des consultations officieuses menées par l'Ambassadeur Kamal, la possibilité de réexaminer la règle du consensus dans la mesure où elle a trait aux travaux des organes subsidiaires. De même que l'on a pu s'entendre, en 1979, pour interpréter l'article 18 du règlement intérieur comme s'appliquant aux organes subsidiaires, on pourrait également se donner une certaine souplesse de manoeuvre pour éviter de paralyser ou de dénaturer les travaux de ces organes. Quoi qu'il en soit, une interprétation restrictive, excluant les organes subsidiaires, pourrait conférer à ceux-ci un plus grand dynamisme - et l'on pourrait, en contrepartie, veiller à ce que les positions des délégations

(M. Calderón, Pérou)

n'ayant pu prévaloir au sein de ces organes soient consignées dans le compte rendu des séances plénières de la Conférence. Il s'agirait, somme toute, de promouvoir la productivité de la Conférence sans nuire à l'essence du principe du consensus dans la prise des décisions et la conduite des travaux, tout en laissant cependant une plus grande liberté d'action aux organes subsidiaires.

En ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, le Chef de la délégation péruvienne, l'Ambassadeur de Rivero, a déjà exposé la position de mon pays au mois de février dernier. Je voudrais simplement souligner que, pour utile que puisse être cette année l'apport du Comité spécial, il n'en reste pas moins qu'il est dépourvu de mandat de négociation, que cette situation ne favorise pas la productivité de la Conférence et qu'elle ne doit pas se perpétuer.

Ma délégation a pris note avec grand intérêt du rapport présenté sous la cote CD/1065 par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Le Pérou appuie cet effort éminemment technique destiné à mettre au point un élément fondamental du futur mécanisme de vérification de l'interdiction totale des essais nucléaires. C'est pour cette raison même qu'il souligne la nécessité d'éviter la politisation du Groupe afin de ne pas dénaturer l'expérience importante qui est en cours. Il conviendrait que la Conférence examine dans quelle mesure et jusqu'à quel point il est possible d'améliorer le mandat du Groupe d'experts scientifiques afin que son effort se combine de manière appropriée avec les travaux du Comité spécial chargé du point 1 de l'ordre du jour. Il faudrait arriver, sans compliquer les choses, à ce que le Groupe puisse aborder d'autres aspects techniques se rapportant également à la vérification.

Avant de conclure, je voudrais dire combien mon pays est reconnaissant au Gouvernement autrichien de l'appui technique précieux qu'il lui a fourni et qui a permis à des experts péruviens de participer au deuxième essai technique du Groupe d'experts scientifiques. Le hasard de la géographie a fait que le Pérou a acquis de l'expérience dans le domaine considéré, outre le fait que Lima est le siège du CERESIS, le Centre régional de sismologie. La coopération autrichienne a donc été fort opportune et appréciée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que je prends pour la première fois la parole devant la Conférence sous votre présidence, permettez-moi de dire combien je suis heureux de vous voir occuper ces fonctions. Je suis convaincu qu'avec votre distinction et votre excellence habituelles les travaux de la Conférence se poursuivront dans un esprit positif et constructif.

(M. Kamal, Pakistan)

Au cours d'une séance précédente, j'avais été prié d'engager des consultations bilatérales sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Je suis heureux de pouvoir dire que, pendant ces consultations bilatérales, j'ai trouvé auprès des participants une volonté et une entente générales pour que le processus de consultations officielles à participation non restreinte sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement s'engage vers la fin de la session en cours. Un certain nombre de chefs de délégation ont aussi indiqué les sujets qu'ils souhaiteraient voir examinés lors de ces consultations. J'ai le sentiment que ces idées devraient être abordées lors des consultations officielles à participation non restreinte afin que l'exercice reste pleinement transparent et que tous les membres aient l'occasion de formuler leurs observations à cet égard.

Le secrétariat m'a indiqué qu'un créneau horaire serait disponible à 10 heures, le mardi 19 mars 1991, pour la première de ces consultations officielles à participation non restreinte. J'espère que cet horaire conviendra à tous nos collègues. Compte tenu de l'importance de l'exercice et de la nécessité de discussions libres, franches et transparentes, j'espère que ces consultations susciteront auprès des chefs de délégation le même intérêt que l'an dernier.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Kamal, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Compte tenu de la déclaration qui vient d'être faite, puis-je demander si les délégations voient une objection à la tenue de consultations officielles à participation non restreinte sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence avant la fin de la partie en cours de la session ? Je ne vois aucune indication dans ce sens. L'Ambassadeur Kamal a aussi dit que la première réunion pourrait se tenir le mardi 19 mars à 10 heures et cet horaire semble recueillir l'assentiment des Etats membres.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais maintenant aborder un autre sujet. Vous vous rappellerez qu'à notre dernière séance plénière j'ai annoncé mon intention de saisir la Conférence, pour adoption, de la recommandation reproduite au paragraphe 15 du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/1065) concernant les dates de sa prochaine session. A cet égard, je tiens à vous préciser que de nouvelles consultations seront nécessaires avant que nous puissions reprendre l'examen de cette question. Je vous tiendrai informés des résultats de ces consultations.

(Le Président)

Vous vous rappellerez également que, à notre dernière séance plénière, j'ai fait distribuer le projet d'une lettre que j'adresserai, en ma qualité de Président de la Conférence, au Directeur général de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites, par laquelle j'invite cette organisation à suivre la prochaine session du Groupe spécial d'experts scientifiques. J'avais alors précisé que s'il n'était pas soulevé d'objections avant la présente séance plénière, la lettre serait envoyée. Aucune opposition ne s'étant manifestée, je procéderai comme prévu. Je supprimerai toutefois la référence aux dates de la prochaine session du Groupe spécial d'experts qui, comme je viens de le dire, feront l'objet de nouvelles consultations.

Le secrétariat a fait distribuer à ma demande le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Comme à l'habitude, ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié si nécessaire. Cela étant entendu, je propose d'adopter le document officiel. Je donne la parole au distingué représentant de l'Union soviétique.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : J'ai une très courte remarque à faire concernant le calendrier indicatif de nos réunions pour la semaine prochaine. En ma qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques, je voudrais dire que nous n'avons pas encore achevé la répartition du temps qui nous est imparti entre les groupes et autres types d'activité. C'est pourquoi, je n'ai bien sûr aucune objection en ce qui concerne le temps global alloué au Comité spécial des armes chimiques; je n'ai pas non plus d'objection en ce qui concerne les autres points exposés dans ce document. Je voudrais toutefois préciser que le Bureau élargi du Comité spécial doit encore se réunir cet après-midi et que, demain, nous aurons une réunion du Comité spécial proprement dit au cours de laquelle de légers ajustements pourraient être apportés.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Batsanov de sa déclaration. Comme je l'ai indiqué, le calendrier est purement indicatif et peut être modifié. Je continue donc de penser que, compte tenu de ce qui précède et de ce que vient de dire le Président du Comité spécial des armes chimiques, nous pouvons adopter le calendrier officiel. Y a-t-il des objections ? Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Comme convenu dans le calendrier des réunions pour cette semaine, la Conférence tiendra, immédiatement après la présente séance plénière, sa deuxième réunion officielle consacrée à l'examen quant au fond du point 2 de l'ordre du jour. Il n'y a plus d'autres questions à examiner pour l'heure et je me propose donc de lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 50.
